

NOTE AUX AGENTS n°004

Objet : Recensement des demandes de préparation aux concours et examens professionnels – années 2015/2016

Le CNFPT procède actuellement au recensement des agents territoriaux intéressés par une préparation à un concours ou à un examen professionnel.

L'offre de formation relative à la préparation de ces concours et examens professionnels se compose de :

- préparations spécifiques,
- modules transversaux axés sur les épreuves sur dossier et la méthodologie des épreuves d'entretien professionnel et d'entraînement à la lecture rapide et active (2 à 4 jours).

Je vous rappelle que vous ne pouvez pas suivre ces deux types de formation au courant de la même année.

Enfin, je vous précise que l'entrée en préparation spécifique est soumise à un test d'accès. En fonction des résultats, le CNFPT vous proposera une entrée directe en préparation ou une formation tremplin (remise à niveau) si vous avez partiellement satisfait au test. Si vous désirez évaluer vos connaissances, avant de vous inscrire en préparation, des tests d'auto-évaluation sont accessibles sur le site www.cnfpt.fr et vous permettront d'estimer votre niveau en français, mathématiques, culture territoriale, hygiène et sécurité...

Le dossier de présentation des différents dispositifs de préparation et les bulletins de pré-inscription ou d'inscription (pour les modules transversaux) sont à télécharger :

- sur le site www.cnfpt.fr - rubrique « se former » la préparation aux concours et examens professionnels »,
- sur l'Intranet – rubrique « la vie de l'agent » ma carrière » les concours et les examens professionnels » préparation aux concours et examens » s'inscrire à une préparation aux concours et examens.

Si vous ne disposez pas d'un accès réseau, vous pourrez utiliser les points d'accès Intranet ou vous rapprocher du responsable ressources humaines (RRH) de votre service.

Le formulaire de pré-inscription ou d'inscription ainsi que la fiche « motivation/projet professionnel) devront être transmis au service Emploi formation insertion dûment complétés et visés par le chef de service **selon la date limite d'inscription à la préparation envisagée prévue par le CNFPT (voir récapitulatif des dispositifs proposés).**

Signé
Francis CORPART
Directeur des Ressources Humaines
